

PERIGNY, le 10 mai 2004

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Levée UIOM Oléron

Rapport de l'Inspecteur des Installations Classées,

Le fonctionnement de l'usine d'incinération des ordures ménagères de l'île d'Oléron a été suspendu par arrêté préfectoral du 26 décembre 2002.

Par courrier du 15 octobre 2003, l'inspection prenait acte de la déclaration de l'exploitant concernant le lancement des essais à chaud après réalisation des travaux de mise en conformité, conformément à l'art. 2 de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002.

Par transmission du 17 décembre 2003, l'exploitant a présenté les résultats d'analyse des rejets atmosphériques. Cependant, certains résultats sur le four n° 2 étaient erronés. De nouvelles mesures ont été faites en début avril mais elles ont été perturbées par une coupure de courant électrique. Les nouveaux résultats nous ont été transmis le 10 mai 2004 sur des mesures complémentaires du 14 avril.

L'examen des résultats dont la synthèse est reprise en annexe, fait apparaître que les dispositions des art. 9, 11 et 13 de l'arrêté préfectoral du 12 mars 2002 sont respectées. Les résultats sur les métaux lourds sont comparés aux valeurs maximales fixées par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002.

En conséquence, la suspension peut être levée.

Annexe au rapport

Résumé des résultats

UI OM d'Oléron - Prélèvements avril et mai 2004

	unité	Ligne 1	Ligne 2	Limites
poussières	mg/m3	4,11	0,32	10
HCL	mg/m3	0,41	2,03	10
SO2	mg/m3	0,90	0,02	50
Cd + Tl	mg/m2	< 0,0015	< 0,00204	0,05
Hg	mg/m2	< 0,00091	< 0,00204	0,05
Sb + As + Ph + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	mg/m2	< 0,00963	< 0,0386	0,05
CO	mg/m2	30,5	27,2	50
Nox	mg/m2	202,2	243,9	400
COV	mg/m2	7,6	8,4	10
Dioxines	ng/m3	0,0115	0,0075	0,1
vitesse	m/s	13,5	13,0	> 12